



D.2020.09.23.1.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

1 – 3ème LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

**1.8 – 3^{ème} Ligne de Métro – Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'accord cadre
« Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie » avec EFFICIO.**

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.

Le présent accord-cadre concerne les missions de Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie à effectuer lors des études de conception et en phase de réalisation, destinées aux opérations de la 3^{ème} ligne de métro, de la Liaison Aéroport Express) et de l'opération Connexion Ligne B.

Le contenu de ces missions est le suivant :

En phase étude :

- Un diagnostic des installations existantes en interface (si nécessaire).
- La rédaction du concept de sécurité.
- La participation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la cellule périodique ERP-Accessibilité piloté par le maître d'Ouvrage, incluant le SDIS.
- La production des rapports de conformité SSI au terme des études AVP et PRO.
- Les avis sur les notices de sécurité.
- La rédaction du cahier des charges SSI, incluant les plans.
- Les avis sur les DCE concernés par les lots SSI et désenfumage.

En phase Réalisation :

- Les avis sur les études d'exécution des lots SSI ou impactant le SSI
- Les visites de chantier régulières
- L'établissement des programmes et phasages des auto-contrôles et essais des entreprises
- Le suivi des essais de réception technique
- L'assistance au maître d'ouvrage lors des visites des commissions de sécurité
- La constitution des dossiers d'identité SSI
- L'établissement des avis sur les DOE et documents d'exploitation
- La mise à jour des dossiers SSI à l'issue du parfait achèvement.

La durée de l'accord cadre est de 96 mois, le nombre de marchés subséquents est estimé entre 2 et 4, ayant chacun une durée d'exécution pouvant s'étaler sur 96 mois selon les marchés et l'opération concernée.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire.

La passation de cet accord-cadre se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 24 février 2020 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée initialement au 3 avril 2020 ; compte tenu des mesures gouvernementales liées au Covid-19, la date de remise des offres a été reportée au 30 avril 2020 à 12h00, par avis rectificatif en date du 18 mars 2020.

Trente-six (36) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr.

Six (6) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectiveités a, dans sa séance du 11 septembre 2020, retenu les 5 candidatures suivantes :

- DFENCO
- OTE-INGENIERIE
- EFFICIO
- NAMIXIS-SSICOR
- RATP-REAL-ESTATE

a rejeté la candidature suivante :

- PREVENTION INCENDIE

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectiveités a décidé, dans sa séance du 11 septembre 2020, de retenir l'offre du candidat **EFFICIO** comme celle étant économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord-cadre avec **EFFICIO**.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE Tissé Ingénierie à signer avec **EFFICIO**, l'accord cadre concernant les missions Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI).

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200924-20200923-1-8D-
DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020